

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENTIEL PORT DE BREST

La société SARP OUEST, occupe, en vertu d'une convention signée en 2017, les bien référencés RN-F2 001-SARP OUEST, d'une superficie de 5 826 m², sis rue du Tritschler, dépendant du domaine public portuaire.

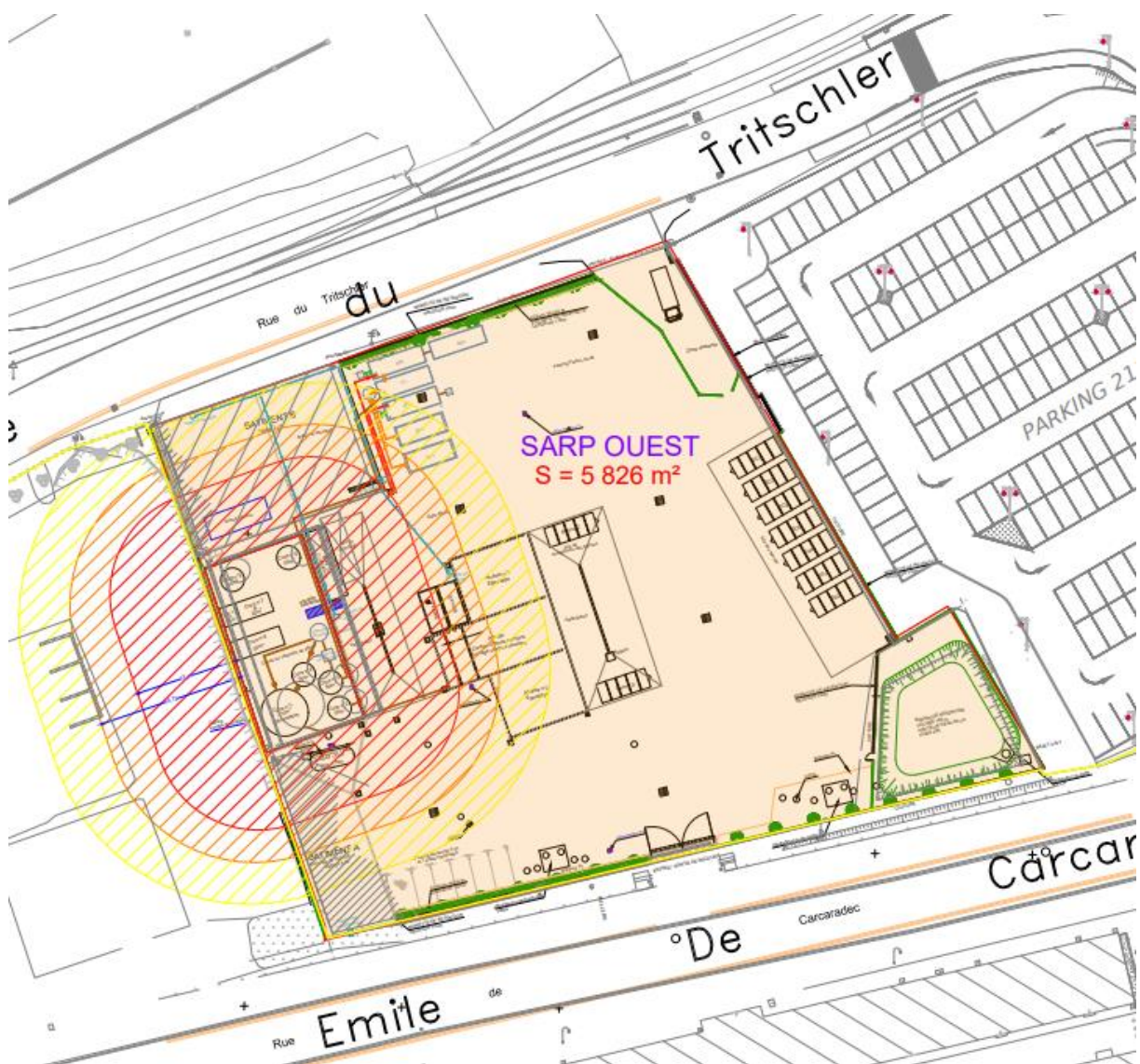
Cette convention étant échue, la société SARP OUEST a manifesté son intérêt pour poursuivre son activité et de bénéficier d'une nouvelle convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime.

La Société portuaire Brest - Bretagne envisage de délivrer à la société SARP OUEST, pour les besoins de son activité, une autorisation d'occupation temporaire, non constitutive de droits réels, pour :

- le bien référencé RN-F2 001-SARP OUEST, d'une superficie de 5 826 m², sis rue du Tritschler
- Durée de 3 ans, du 01/01/2024 au 31/12/2026

En application de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la Société portuaire Brest - Bretagne prend acte de la manifestation d'intérêt spontanée de la société SARP OUEST et s'assure, par la présente publicité, et avant signature des titres, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, sous un délai d'un mois suivant la publication de la présente.

Plan descriptif des emprises



Critères retenus pour la sélection

- Activité économique portuaire et maritime (création de services nouveaux, consolidation de services existants, impact sur activités préexistantes...) : **60 %**
- Performance économique de la proposition : Solidité économique du projet : Chiffres d'affaires prévisionnel de l'activité envisagée et nombre d'emplois induit (maintien, création) : **20 %**

- Performance énergétique et environnementale de la proposition :
approche globale de maîtrise des émissions de GES liée à l'activité
(réduction des émissions en exploitation, intégration du service dans la
chaîne multimodale) : **20 %**

Renseignements

bertrand.lamouroux@brest.port.bzh

Tél. 02 98 14 77 54